



Nuit du droit

Deux élèves du lycée Augustin Fresnel lauréats d'un concours d'éloquence à Evreux

Quatre élèves de Terminale classe option DGEMC (Droits et grands enjeux du monde contemporain) ont participé le 4 octobre dernier à la « **Nuit du droit** », concours d'éloquence organisé à Evreux. Deux d'entre eux ont décroché des prix : Appoline Lerendu, 2e prix du jury ; Solène Douche 1er prix du public. Les quatre lycéens ont renouvelé leur prestation ce jeudi 20 octobre devant leurs camarades de classe à Bernay

Quatre élèves, quatre thèmes

Dès la rentrée de septembre, quatre élèves en classe terminale option DGEMC du lycée Fresnel s'étaient inscrits pour participer au concours d'éloquence organisé le 4 octobre au tribunal d'Evreux lors de la « Nuit du droit ». Chaque élève devait s'exprimer pendant cinq minutes, sur un thème attribué par les organisateurs, devant un public divers et un jury composé d'un procureur de la République, d'un substitut, de juristes, avocats, juges et greffiers. Ce concours d'éloquence s'est déroulé dans l'impressionnante salle de la cour d'assises du tribunal.

Avant de « plaider » à Evreux, chaque lycéen avait bénéficié de trois semaines de préparation. Avec leur professeur Christelle Lafontaine, ils ont rédigé un texte sur le thème désigné et ont travaillé leur prestation orale. Les quatre jeunes gens ont aussi été bien « coachés » par Me Vincent Menildrey, avocat à Bernay. Appoline Lerendu a travaillé sur le thème : « Les réseaux sociaux doivent-ils être réglementés ? ». Pour Solène Douche, l'intitulé de l'exposé était « Si elle a des bleus sur le corps, c'est qu'elle a joué dans la peinture ». Colyne Sutter devait s'interroger : « La protection de la Nature doit-elle être une norme absolue ? » Autre question, celle à laquelle Hugo Mézerette devait répondre : « La Laïcité est-elle privative de liberté ? ».

Un incroyable talent

Afin de valoriser le travail de ces élèves, Isabelle Baratte, proviseure du lycée Fresnel, a organisé jeudi 20 octobre à 17 h une réunion au cours de laquelle les quatre lycéens ont renouvelé leur prestation devant les élèves ayant choisi également l'option DGEMC. Isabelle Baratte a souligné l'implication des quatre lycéens et motivé l'objet de cette réunion : " **Montrer ce que vous êtes capables de faire. Arriver à communiquer devant un tel jury.** » « **Vous avez du talent!** » leur a-t-elle également adressé. Christelle Lafontaine, fière de ses élèves, a précisé avoir été « **scotchée** » par la qualité de la prestation réussie par les quatre candidats.

Devant les élèves, Solène Douche (1er Prix du public) a renouvelé sa prestation sur le thème retenu. Pendant cinq minutes, elle a impressionné par la qualité de son texte écrit sur les violences conjugales et sa conviction à faire passer un message. Avec tout autant de conviction, Colyne Sutter s'est exprimée ensuite sur le thème « La protection de la Nature doit-elle être une norme absolue ? » Un thème sur l'écologie et à l'économie verte parfaitement abordé par la jeune lycéenne. Puis Hugo Mézerette s'est exprimé sur « **La Laïcité est-elle privative de liberté ?** ». Un sujet difficile bien appréhendé et un exposé bien construit qui a permis à Hugo d'exprimer ses arguments et ses convictions. Une prestation qui a impressionné Me Vincent Ménildrey.

Pour conclure ces exposés, Appoline Lerendu (2e prix du jury) s'est exprimée sans la moindre note, faisant preuve d'une rare éloquence et d'une gestuelle convaincante sur la liberté d'expression. Elle a abordé sans complexe le thème sulfureux des réseaux sociaux, de leurs excès, de leurs dangers, de la pornographie et de la dépendance. A la fin de sa prestation, il semblait évident qu'Appoline avait « **interpellé** » les membres du jury et mérité de décrocher cette belle récompense. Quelques échanges ont suivi les prestations des lycéens, des échanges sur l'éloquence qui permet de faire passer des idées ou de convaincre son public. Assurément, les quatre jeunes gens ont fait honneur à leur Lycée et fait preuve « d'un incroyable talent ».

De notre correspondant Jean-Noël Magrez





Appoline Lerendu, 2e prix du jury avec une plaidoirie sur le thème des réseaux sociaux.



Solène Douche, 1er prix du public au concours d'éloquence, a parlé des violences conjugales



Isabelle Baratte (Proviseur), Hugo Mézerette, Vincent Menildrey, Appoline Lerendu, Solène Douche, Christelle Lafontaine et Colyne Sutter, à la fin de la réunion.